

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 10 décembre 2020

Début de la séance à 20h00

Étaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Allain ROUSSEAU, Didier MAUGER, François-Jérôme AGATI, Patrick BONHOMME, Catherine EPRON, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, Maryline HÉLIARD, Gisèle LELIEVRE, Arnauld LEPORTIER, Evelyne OZOUF.

Absents excusés : Laetitia NOURY.

Pouvoirs : /

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur François-Jérôme AGATI est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24/09/2020

Le compte-rendu de conseil du 24/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération sur la désignation d'un membre titulaire et suppléant à la commission locale d'information auprès du GANIL

Après une rapide présentation du centre de recherche en physique nucléaire du GANIL, il est proposé aux conseillers municipaux d'élire un conseiller municipal titulaire et un suppléant afin de représenter la commune à la CLI (Commission Locale d'Information du GANIL).

En effet, le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base ainsi que la délibération du Conseil départemental du Calvados du 29 septembre 2008 nécessitent une délibération en ce sens.

Madame le Maire propose les candidatures de Yann FROTIN comme titulaire et de Allain ROUSSEAU en suppléant.

Approuvé par vote à l'UNANIMITÉ

Finances

4/ Délibération sur la contribution 2021 de la commune au SEEJ

Lors de la fusion de la communauté de communes ENTRE THUE ET MUE et Caen la mer, la compétence éducation a été rétrocédée aux communes. Les communes de CAIRON, ROSEL, LE FRESNE CAMILLY, SAINT MANVIEU NORREY et THUE ET MUE ont créé un SIVOM, le SEEJ, pour exercer cette compétence. Le financement du SEEJ s'articule autour de deux axes.

Madame Turbatte, premier adjoint, explique la répartition de la contribution annuelle de la commune :

- **Une part fixe et non dynamique d'un montant de 53 792 euros** pour la commune de ROSEL.
- **Une part variable et dynamique représentant 3,082 points de foncier bâti** de la commune de Rosel. Au titre de 2021, cette somme représente 10 830,15 euros soit 197,25 euros d'augmentation par rapport à 2020.

Ci- après, un tableau représente les montants des contributions des communes précédemment nommées :

COMMUNES	Contribution de base (CLECT 2016)	MONTANT 2021			
		BASE PREV. TFB 2020	TAUX	MONTANT	PARTI° 2021
CAIRON	381 672 €	1 086 000 €	3,082%	33 470,52 €	415 142,52 €
LE FRESNE CAMILLY	157 320 €	467 900 €	3,082%	14 420,68 €	171 740,68 €
ROSEL	53 792 €	351 400 €	3,082%	10 830,15 €	64 622,15 €
ST MANVIEU NORREY	392 388 €	1 269 000 €	3,082%	39 110,58 €	431 498,58 €
THUE ET MUE	1 299 828 €	3 516 000 €	3,082%	108 363,12 €	1 408 191,12 €
	2 285 000 €	6 690 300 €		206 195,05 €	2 491 195,05 €

Le Conseil Municipal,

- VOTE la contribution 2020 du SEEJ à hauteur de 64 622,15 euros (53 792 + 10 830,15).

Urbanisme

5/Convention de rétrocession de voies et espaces communs entre la CU Caen la mer, la commune de Rosel et M Jacques Pouchin

Les Consorts POUCHIN réalisent une opération consistant en un lotissement d'environ 10 lots de terrains à bâtir, situé Chemin du Ferrage à ROSEL, sur les parcelles actuellement cadastrées section AK numéros 191, 193, 27, 29 et 30 pour une superficie totale d'environ 7435 m².

Dans le cadre de l'opération, il est prévu la création d'une voie de desserte principale ainsi que des espaces verts.

Ces espaces, à extraire des parcelles ci-dessus désignées, ont vocation à être transférés à terme à la Communauté urbaine en vue de leur classement dans le domaine public.

Afin de régler les modalités de ce transfert, il est proposé de conclure avec les Consorts POUCHIN une convention tripartite relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voies et espaces communs.

Cette convention vise à définir le phasage des travaux, les modalités de prise en charge de la gestion et de l'entretien des voies et espaces communs, la prise en charge de l'éclairage public, des ouvrages de défense extérieure contre l'incendie et les conditions de rétrocession.

La convention prévoit que le transfert de ces espaces dans le domaine public communautaire s'opérera à titre gratuit, les Consorts POUCHIN prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié ainsi que les frais de géomètre.

Concernant l'éclairage public, la convention précise que la Communauté urbaine Caen la mer s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après que la conformité de l'installation ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs.

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 10 décembre 2020

Concernant la défense extérieure contre l'incendie, la convention précise que la commune de ROSEL s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après que la conformité des installations ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide,

D'APPROUVER la convention de rétrocession avec les Consorts POUCHIN et la Commune de ROSEL relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voies et espaces communs dans le cadre du programme d'habitations dénommé "Chemin du Ferrage".

Divers

6/ Ouverture de certaines commissions municipales aux habitants

Après appel à candidatures, la Mairie a recueilli des candidatures aux commissions ouvertes à la population de Rosel. Après avoir présenté les candidats, madame le Maire propose que le conseil municipal en adopte la liste, associée aux commissions suivantes:

1 – Commission « travaux et bâtiments » :

M. **Jean DUPONT**

M. **Patrick HELIARD**

2 – Commission « environnement, voirie, développement durable » :

M. **Bruno CREMILLEUX**

3 – Commission « information et communication »:

Mme. **Fanny Gourdin - Laville**

Mme. **Orane Bouvier**

Mme. **Monica Vinci**

M. **Alain Le Ny**

4 – Commission« fêtes et cérémonies »

Mme. **Françoise Lefrançois**

M. **Quentin Duboc**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la liste proposée.

7/ L'AIAE (Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi)

Madame Ozouf, conseillère municipale présente l'association, créée en 1996.

Sous conventionnement avec pole emploi, l'association bénéficie de fonds européens . Son siège est à Authie. La cotisation s'élève à 1,60 € par habitant, ce qui représentait 961,60€ à la charge de la commune en 2018.

13 communes y adhèrent.

Une salariée: Me FAUTRAS.

En lien avec Pôle emploi, l'association accompagne les demandeurs d'emploi du secteur et les aide dans leur démarche. A Rosel, on en dénombre actuellement 24.

173 personnes ont été reçues par Me FAUTRAS en 2018 soit 1656 entretiens sur l'année.

8/ Questions diverses

Urbanisme :

L'aménagement du lotissement Rue de l'Eglise est toujours en cours.

Monsieur Agati, propriétaire avoisinant le lotissement précise qu'en accord avec le lotisseur il devrait racheter une partie de la voirie de l'impasse ;

Pour ce qui est du lotissement du Parc, Madame le Maire rappelle que trois procès verbaux sont en cours par rapport à l'édification de murets non conformes au règlement du PLU.

Afin de régulariser la situation, un collectif des habitants du lotissement a demandé une modification du règlement du lotissement ;

Monsieur Rousseau précise que le lotisseur a été prévenu par courrier et qu'un entretien à venir est prévu.

Le service Autorisations du droit des sols de la communauté urbaine Caen la mer sera ensuite consulté afin que les dispositions éventuellement retenues soient en accord avec le PLU en vigueur.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil municipal que d'une part quatre maisons seront construites à Gruchy prochainement et que d'autre part une réunion relative au droit de préemption par les services de la communauté urbaine est prévue le 25 janvier à la Mairie.

Projets de travaux :

Chemin du Ferrage et Chemin Saint Louet :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus en janvier 2021.

Monsieur Rousseau ajoute que des travaux de rénovation du réseau d'eaux potables et eaux usées sont envisagés Rue de l'Eglise jusqu'à l'entrée du Clos Mesnil (vers le Chemin de l'Eglantine).

D'autres travaux sont également prévus Rue de Tailleurs de Pierre, Rue Francis Russel pour des reprises de voiries (enrobés) ainsi qu'à la sortie du cimetière sur la Départementale au mois de juin.

Un itinéraire cyclable en direction de Caen sera créé Chemin du Ferrage. Ce chantier est « expérimental » dans la mesure où les gravats seront réutilisés sur place dans la réalisation de la piste. Son coût, intégralement financé par Caen la mer devrait s'élever à 45000€.

L'ensemble du réseau « Fibre optique » sera opérationnel courant de l'année.

La prochaine réunion de la « commission bâtiments » de la communauté urbaine est prévue le 14 janvier prochain.

Divers :

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 10 décembre 2020

- Le prochain Rosel Info est distribué dans les boîtes aux lettres de la commune ;
- En raison de la COVID 19, la cérémonie des vœux 2021 est annulée ;
- La réunion du prochain Conseil municipal se tiendra le 4 février, précédée par une réunion plénière le 30 janvier à 10h.

Intervention de monsieur Frotin afin de savoir si les gendarmes sont contactés par la Mairie pour effectuer les contrôles routiers sur l'espace public.

Réponse affirmative de madame le Maire.

Monsieur Bonhomme questionne madame le Maire sur les rumeurs de rapprochement entre Rots et Rosel. Cette question n'est pas d'actualité, dicit madame le Maire.

Séance levée à 21h28

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 04 janvier 2021